

Je tenais à vous informer que des individus malintentionnés se font passer pour des agents d'Enedis au domicile d'administrés.

C'est pourquoi je vous donne les précisions suivantes que chacun peut retrouver sur le site internet enedis : <https://www.enedis.fr/prevention-fraudes-electriques> afin de se prémunir contre ces démarchages.

Je me prémunis contre les fraudes

Soyez vigilant face aux arnaques sur internet et par téléphone !

Des individus malveillants peuvent se présenter au nom d'Enedis pour vous proposer de fausses prestations comme l'installation de panneaux solaires, de diagnostic énergétique (en vous demandant votre facture d'énergie) ou encore d'élagage. Ils peuvent aussi vous envoyer des e-mails et des SMS frauduleux pour récupérer vos données personnelles, vous demander de l'argent, vous inciter à rappeler des numéros fortement surtaxés...

Enedis ne réalise aucun démarchage commercial

Nos prestations concernent :

- le branchement électrique,
- le remplacement de votre compteur actuel par le compteur Linky,
- le dépannage électrique suite à une coupure de courant,
- la mise en service de contrat d'électricité,
- le relevé des compteurs électriques si vous ne disposez pas encore du compteur Linky.

Ces services se font uniquement à votre demande ou celle de votre fournisseur d'électricité.

Enedis ne propose pas ses activités par téléphone, ni par mail excepté pour la pose et le relevé de compteur. La pose ou le relevé est réalisé par un technicien d'Enedis ou par une entreprise prestataire mandatée par Enedis. Si votre présence s'avère nécessaire, Enedis vous informe au préalable du passage du technicien. Cette information est faite par courrier postal dans lequel sont indiqués le nom du technicien releveur ou celui de l'entreprise en charge de cette prestation, la date de son passage, le créneau horaire pendant lequel il réalisera le relevé du compteur. Vous avez la possibilité de recevoir cette information par mail ou par SMS si vous avez au préalable souscrit au service en ligne d'Enedis « [Être prévenu du passage du releveur](#) ».

Pour tout démarchage abusif ou tentative d'arnaque :

vous pouvez informer Enedis à l'aide du [formulaire d'assistance](#),

vous pouvez alerter la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) du Ministère de l'économie, des finances et de la relance. Les coordonnées des directions départementales de la DGCCRF sont accessibles sur son [site Internet](#),

de nombreuses informations, conseils et coordonnées utiles sont indiqués sur le [site du Ministère de l'Economie et des Finances](#), en fonction du type d'arnaque rencontré.

Les démarchages frauduleux à domicile

Des individus mal intentionnés peuvent se présenter à votre domicile au nom d'Enedis ou d'un prestataire mandaté par Enedis. Ils veulent accéder à vos factures d'énergie ou vous proposer des prestations comme des changements de compteurs ou encore des travaux d'élagages...

Enedis vous appelle à la plus grande vigilance. Nous vous rappelons que l'entreprise ne réalise aucun démarchage commercial. Ne divulguez jamais vos informations personnelles et ne laissez entrer chez vous que des personnes clairement identifiées.

Les fraudes sur internet, par e-mail et par téléphone

Le phishing (ou hameçonnage) est une fraude pratiquée par des pirates informatiques. Leur procédé est simple : ils envoient de manière aléatoire de faux e-mails en prenant l'identité de grandes sociétés (comme Enedis par exemple) ou de banques.

Enedis ne demande jamais de coordonnées bancaires par e-mail (numéro de compte, numéro de carte bancaire, cryptogramme, etc...).

Ces données sont strictement confidentielles et sont requises uniquement quand vous effectuez un paiement en ligne sur un site e-commerce ou pour régler votre devis de raccordement sur le site [enedis-connect](https://enedis-connect.fr). Vous pouvez accéder à cette page uniquement via le site Enedis et non à partir d'un e-mail que vous aurez reçu.

Comment identifier un site fiable ?

Afin de ne pas être victime d'une arnaque sur internet, il est conseillé de regarder :

- l'adresse du site Internet dans la barre de navigation,
 - par exemple celle du site d'Enedis est la suivante : <http://www.enedis.fr>,
 - celle du site de demande de raccordement d'Enedis est : <https://connect-racco.enedis.fr>,
- l'orthographe et la syntaxe des messages que vous recevez. Les messages frauduleux comportent souvent des fautes de français,
- à partir d'un smartphone, il vous sera difficile de détecter s'il s'agit d'un faux e-mail car l'adresse de l'expéditeur apparaît rarement en entier. Dans ce cas, vous devez regarder l'adresse du site présente dans la barre de votre navigateur.

Enedis n'effectue aucun démarchage par téléphone !

Le service anti-fraude du Gouvernement

Un service anti-fraude a été mis en place par le Ministère de l'Intérieur. Si vous souhaitez dénoncer une escroquerie, vous pouvez alerter le Gouvernement par :

- Téléphone : 0811 02 02 17 (coût d'un appel local)
- Internet : www.internet-signalement.gouv.fr